

PROTOCOLE ORGANISATEURS / COMMISSION ENDURANCE HAUTS-DE-FRANCE

HAUTS-DE-FRANCE



1. Engagements de la Commission Endurance

La commission s'engage à accompagner les organisateurs dans la mise en place et le bon déroulement de leurs épreuves, via les moyens suivants :

Communication & accompagnement

- Publication du calendrier annuel de la saison sur la page Facebook de la commission Endurance Hauts de France
- Mise en avant de votre concours (affiche fournie par vos soins)
- Transmission d'un fichier de calcul des résultats vérifié, avec mode d'emploi. • Possibilité d'utiliser le logiciel ATRM (sous conditions)

Mise à disposition de matériel

- Prêt de matériel : chasubles, horloges, panneaux.
- Prêt de tentes (caution de 500 €)

→ Le matériel devra être restitué propre et en bon

Aides financières 2025/2026 (1 aide / lieu / saison)

- 500 € : épreuves de 10 à 60 km
- 650 € : épreuves au-delà de 60 km
- +100 € : organisation de VR (sur un minimum de 5 engagés, sous conditions*)
- +300 € : utilisation du système ATRM (sur justificatif)

**Conditions VR : mise en place d'un grooming organisé + suivi des temps (entrée vet, récupération, départ) + système de résultats adapté.*

2. Engagements de l'Organisateur

En contrepartie, l'organisateur s'engage respecter les points suivants, (obligatoire pour le versement des aides) :

Organisation & administratif

- Respecter le calendrier validé avec la commission
- Ouvrir les épreuves aux clubs et amateurs
- Déclarer **tous les officiels** et épreuves sur la DUC (GICE / SIF)
- Envoyer les résultats sous 8 jours à la FFE et à la commission

- Faire la demande d'aide **avant la compétition** (aucune demande tardive acceptée), accompagné du **Protocole Organisateur, de l'Annexe 1 Cahier des Charges et de l'Annexe 2 Briefing vétérinaire, signés.**

Conditions de versement des aides

- Après validation du concours
- Après restitution du matériel (si prêt)
- Après évaluation du concours par les juges et / ou par la commission.
- Facture obligatoire pour l'aide ATRM.
- Sous réserve de respect du Cahier des Charges, (Annexe 1 signée au préalable).

3 Cadre réglementaire

Le Président du Jury et l'Organisateur sont **responsables juridiquement et pénalement** du déroulement de la course.

Les compétitions d'endurance sont régies par les règlements de la FFE (général et spécifique).

→ Ils doivent être **connus et appliqués par tous**, sans exception.

Consultation : www.ffe.com

4 Les Aides Organisateur - Rappel

Les "aides organisateurs" ont pour objectif :

- d'accompagner les organisateurs financièrement pour équilibrer leurs budgets, • Et / ou pour les aider à améliorer la qualité des concours.
- de garantir la sécurité et le respect du cheval

La commission endurance a pour mission de garantir :

- la sécurité des cavaliers et des chevaux
- le respect du règlement Fédéral Endurance
- la qualité des épreuves en Hauts-de-France

5 Conclusion

Ce protocole vise à :

- ✓ clarifier les attentes
- ✓ harmoniser les pratiques
- ✓ garantir des concours de qualité

Il est indispensable pour assurer la pérennité des aides accordées aux organisateurs.

Annexe 1:

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS

Nous rappelons que la signature du cahier des charges ainsi que son application effective, point par point, lors de l'organisation et du déroulement de la compétition sont indispensables pour le versement des "aides organisateur".

Encadrement

- 1 Président de jury Club + 1 Président Amateur (différents)
- L'organisateur ne peut pas être Président de jury

Sécurité & réglementation

- Respect du règlement FFE (balisage, assistance, circuit)
- Présence vétérinaire et examen vétérinaire conforme :
 - 1 vétérinaire / 25 chevaux (norme FFE). La commission Endurance autorise une tolérance : 2 véto dès 60 engagés, puis +1 par tranche de 30
 - Respect du déroulement de la visite vétérinaire (cf Annexe2).
- Maréchal-ferrant : obligatoire à partir de 80km.

Parcours & logistique

- Balisage clair, visible et sans ambiguïté
- Indication des distances tous les 5 km
- Signal "Arrivée à 1 km" obligatoire

Documents obligatoires

- 2 jeux de dossards (cavalier + assistant)
- Cartes des boucles (1 par boucle si ≥ 3)
- Roadbook détaillé (papier + QR code + FFESIF)
- Informations complètes pour les assistants

Organisation générale

- Vérification des licences (y compris engagements terrain)
- Affichage des résultats avant remise des prix
- Identification claire des officiels (chasubles recommandées)

. Annexe 2:

BRIEFING VETERINAIRE

Objectif

Détecter toute anomalie mettant le cheval en danger

Rappel des contrôles vaccination:

La vaccination rhinopneumonie est désormais obligatoire en catégorie AMATEUR

En cas d'anomalie (quel qu'elle soit), les vétérinaires doivent signaler aux juges les chevaux qui ne sont pas à jour de leurs vaccins.

Le juge doit le noter sur la page « **Contrôle de l'identité de l'animal** » du livret de l'équidé (et non sur la page de vaccination), uniquement par la mention «absence de vaccination » ou « défaut de vaccination » et la date du contrôle, afin que le propriétaire fasse le nécessaire avant la prochaine course

Points clés de la visite:

- $FC \leq 64$ (sauf contrôle initial en cas de stress du cheval)
- Passer les chevaux au contrôle final dans les temps réglementaires (20 min / 15 min jeunes chevaux)
- Donner priorité aux contrôles intermédiaires
- Veiller à ce que les trotting soient effectués sans aides extérieures
- Boiterie constante = élimination

Organisation d'un contrôle:

1. Fréquence cardiaque (prise sur 20 à 30 seconde si possible à l'initial et à l'intermédiaire / et sur 60 seconde au final)
2. Trotting (à effectuer en deuxième, pour éviter que le cheval ne refroidisse).
3. Suite de l'examen métabolique

Méthode de notation:

- Fréquence cardiaque: valeur numéraire.
- Trotting: A / B ou C (C = éliminatoire).
- Pli de peau: 1 / 2 ou 3 (se compte en secondes).
- Muqueuse oculaire: A / B ou C.
- Récupération capillaire: 1 / 2 ou 3 (se compte en secondes). • Transit: A / B ou C.